

Pièce jointe n° 1



Monsieur Christian Bernard
Secrétaire école 1^{er} degré du SE-UNSA

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspection Académique du Gard
58, Rue Rouget-de-Lisle
30 031 NÎMES cedex 1

Nîmes, le 16 novembre 2006

Ref courrier : 07/secrétaire école 1^{er} degré/Inspecteur d'Académie

OBJET : Mise en place des PPRE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA national a saisi le ministre de l'Education Nationale sur les difficultés rencontrées par les enseignants pour la mise en œuvre des évaluations de CE1.

Il apparaît très concrètement que l'outil mis à disposition des enseignants est inadapté au repérage des élèves.

En effet, si on se réfère aux critères de cette évaluation, un fort pourcentage d'élèves se retrouverait dans la catégorie « en grande difficulté » et serait donc concerné par la mise en place d'un PPRE.

Cela engendre deux difficultés majeures :

- cela ne reflète pas du tout la réalité du niveau d'acquisition des élèves repérés,*
- il est impossible, d'un point de vue pédagogique et organisationnel, de proposer un PPRE à tous ces élèves.*

Le ministre, saisi de ces difficultés, a demandé un rapport à la DEPP.

Dans l'attente des conclusions et de nouvelles instructions qui vont découler de ce rapport, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-UNSA donne la consigne aux enseignants de CE1 :

- de ne pas se baser sur les seuls résultats de ces évaluations pour déterminer les élèves devant bénéficier d'un PPRE ;*
- de vous transmettre par courrier un bilan des difficultés rencontrées.*

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette situation,

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à mon entier dévouement au service public d'éducation.

Christian BERNARD